

N° de l'article: In35-1-703
Date d'édition: 05.12.2019
Version: 1.0

Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'exécution: 05.12.2019
Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 1 / 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): In35-1-703
Nom commercial du produit/désignation: Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
DB 703

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

P.A. Jansen GmbH u. Co., KG
Maler-Spezialprodukte
Hochstadenstraße 22
D-53474 Bad Neuenahr-Ahrweiler
Téléphone: +49 2641 3897-0
Télécopie: +49 2641 3897-28
Homepage: www.jansen.de

Service responsable de l'information:

Laboratoire
E-mail (personne compétente): sicherheitsdatenblatt@jansen.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +49 2641 3897-51
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Aucune donnée disponible

2.3. Autres dangers

N° de l'article: In35-1-703
Date d'édition: 05.12.2019
Version: 1.0

Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'exécution: 05.12.2019
Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 2 / 12

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description Peinture de Protection en Métal diluable à l'Eau

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification: // Remarque	Pds %
231-944-3 7779-90-0 030-011-00-6	01-2119485044-40 bis(orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1 H400 (M = 1) / Aquatic Chronic 1 H410 (M = 1)	2,5 - 3
203-905-0 111-76-2 603-014-00-0	01-2119475108-36 2-Butoxyéthanol Acute Tox. 4 H332 / Acute Tox. 4 H312 / Acute Tox. 4 H302 / Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315	1,5 - 2
236-715-1 13466-20-1 056-002-00-7	01-2120762057-54 Baryum bis (dihydrogéoorthophosphate) Acute Tox. 4 H302 / Acute Tox. 4 H332 / Eye Dam. 1 H318	1 - 1,5
220-120-9 2634-33-5 613-088-00-6	01-2120761540-60 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 4 H302 / Acute Tox. 2 H330 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 (M = 1) / Aquatic Chronic 2 H411 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Sens. 1 H317 >= 0,05	< 0,025
220-239-6 2682-20-4	01-2120764690-50 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3 H301 / Acute Tox. 2 H330 / Skin Corr. 1B H314 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1A H317 / Aquatic Acute 1 H400 (M = 1) / Aquatic Chronic 2 H411 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Sens. 1A H317 >= 0,0015 / Acute Tox. 4 H332 >= 3 / Skin Irrit. 2 H315 >= 5 / Eye Irrit. 2 H319 >= 5 / Skin Corr. 1B H314 >= 10 / Acute Tox. 3 H331 >= 25 / Acute Tox. 4 H302 >= 25 / Aquatic Acute 1 H400 >= 25	< 0,025

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

N° de l'article: In35-1-703
Date d'édition: 05.12.2019
Version: 1.0

Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'exécution: 05.12.2019
Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 3 / 12

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Indications diverses

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Les mesures de sécurité usuelles pour manipulation de produits chimiques doivent être observées.

Indications diverses

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Conserver le récipient bien fermé. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Hors gel et à l'abri! Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Dioxyde de titane

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

JANSEN 

N° de l'article: In35-1-703 Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'édition: 05.12.2019 Date d'exécution: 05.12.2019
Version: 1.0 Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 4 / 12

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

VLA, VME: 10 mg/m³

Le dioxyde de titane

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

VLA, VME: 10 mg/m³

2-Butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2

VLA, VME: 49 mg/m³; 10 ppm

VLA, VLE: 246 mg/m³; 50 ppm

Remarque: (peut être absorbé par la peau)

Baryum bis (dihydrogénéorthophosphate)

Numéro d'identification UE 056-002-00-7 / N°CE 236-715-1 / n°CAS 13466-20-1

VRI, VME: 0,5 mg/m³

Remarque: (réglementaire indicative; composés, soluble exprimé en Ba)

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

1,2-Propanediol

N°CE 200-338-0 / n°CAS 57-55-6

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 10 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 168 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 85 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 213 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 10 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 50 mg/m³

Le dioxyde de titane

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 10 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 700 mg/kg

2-Butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2

DNEL aigu dermique, court terme (systémique), Employés: 89 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 125 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 246 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 1091 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 98 mg/m³

DNEL court terme par voie orale (aigu), Consommateur: 26,7 mg/kg

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 6,3 mg/kg

DNEL aigu dermique, court terme (systémique), Consommateur: 89 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 75 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 426 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 147 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 59 mg/m³

bis(orthophosphate) de trizinc

Numéro d'identification UE 030-011-00-6 / N°CE 231-944-3 / n°CAS 7779-90-0

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 83 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 5 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 0,83 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 83 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 2,5 mg/m³

Dioxyde de titane

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 10 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 700 mg/kg

PNEC:

N° de l'article: In35-1-703 Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'édition: 05.12.2019 Date d'exécution: 05.12.2019
Version: 1.0 Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 5 / 12

1,2-Propanediol

N°CE 200-338-0 / n°CAS 57-55-6
PNEC eaux, eau douce: 260 mg/l
PNEC eaux, eau de mer: 26 mg/l
PNEC eaux, libération périodique: 183 mg/l
PNEC sédiment, eau douce: 572 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 57,2 mg/kg
PNEC, terre: 50 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 2000 mg/l
PNEC Intoxication secondaire: 1133 mg/kg

Le dioxyde de titane

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7
PNEC eaux, eau douce: 0,127 mg/l
PNEC eaux, eau de mer: 1 mg/l
PNEC eaux, libération périodique: 0,61 mg/l
PNEC sédiment, eau douce: 1000 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 100 mg/kg
PNEC, terre: 100 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/l

2-Butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2
PNEC eaux, eau douce: 8,8 mg/l
PNEC eaux, eau de mer: 0,88 mg/l
PNEC eaux, libération périodique: 9,1 mg/l
PNEC sédiment, eau douce: 34,6 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 3,46 mg/kg
PNEC, terre: 2,33 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 463 mg/l
PNEC Intoxication secondaire: 20 mg/kg

bis(orthophosphate) de trizinc

Numéro d'identification UE 030-011-00-6 / N°CE 231-944-3 / n°CAS 7779-90-0
PNEC eaux, eau douce: 20,6 µg/l
PNEC eaux, eau de mer: 6,1 µg/l
PNEC sédiment, eau douce: 117,8 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 56,5 mg/kg
PNEC, terre: 35,6 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 100 µg/l

Dioxyde de titane

N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7
PNEC eaux, eau douce: 0,127 mg/l
PNEC eaux, eau de mer: 1 mg/l
PNEC eaux, libération périodique: 0,61 mg/l
PNEC sédiment, eau douce: 1000 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 100 mg/kg
PNEC, terre: 100 mg/kg
PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/l

8.2. **Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Modèles de protection respiratoire recommandés: Dans des endroits mal ventilés et pendant la méthode de pulvérisation
Protection respiratoire nécessaire. être masque air alimenté, ou pendant de courtes périodes de travail, filtre combiné A2-P2.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

N° de l'article: In35-1-703
Date d'édition: 05.12.2019
Version: 1.0

Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'exécution: 05.12.2019
Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 6 / 12

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État:	Liquide
Couleur:	cf. étiquette
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH à 20 °C:	aucune information
Point de fusion/point de congélation:	-70 °C Source: 2-Butoxyéthanol
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-19 °C Source: Formaldéhyde
Point éclair:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
inflammabilité	
Temps de combustion (s):	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 Vol-% Méthode: Référence bibliographique
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur à 20 °C:	0,89 mbar Source: 2-Butoxyéthanol
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	
Densité à 20 °C:	1,36 g/cm ³ Méthode: DIN 53217
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C:	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir section 12
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité à °C:	RV1: 70 +- 5 Poise
Viscosité, cinématique à 20 °C::	> 20,5 mm ² /s
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides (%):	59 Pds %
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	6 Pds %
Eau:	34 Pds %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

N° de l'article: In35-1-703 Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'édition: 05.12.2019 Date d'exécution: 05.12.2019
Version: 1.0 Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 7 / 12

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

1,2-Propanediol

par voie orale, DL50, Rat: 22000 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg
par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: > 20 mg/l (4 h)

Le dioxyde de titane

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: > 6,8 mg/l (4 h)

2-Butoxyéthanol

dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE 402
dermique, DL50, Lapin: 1060 mg/kg
Méthode: OCDE 402
par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: 2,2 mg/l (4 h)
par voie orale, DL50, Cochon d'Inde: 1414 mg/kg
Méthode: OCDE 401

bis(orthophosphate) de trizinc

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: > 5,7 mg/l (4 h)

Baryum bis (dihydrogénéorthophosphate)

par voie orale, DL50, Rat 300 - 2000 mg/kg
Méthode: OCDE 423
dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE 402

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

par voie orale, DL50, Rat 670 - 784 mg/kg
Méthode: OCDE 401
dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: 0,5 mg/l (4 h)

Dioxyde de titane

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: > 6,8 mg/l (4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

N° de l'article: In35-1-703
Date d'édition: 05.12.2019
Version: 1.0

Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'exécution: 05.12.2019
Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 8 / 12

Peau, Lapin
Méthode: OCDE 404
légèrement irritant.
yeux, Lapin
Méthode: OCDE 405
fortement irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Peau, Cochon d'Inde:
Méthode: OCDE 406
Sensibilisation cutanée

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

1,2-Propanediol

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 40613 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 203

Toxicité pour la daphnia, EC50, Mysisidopsis bahia: 18340 mg/l (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, ErC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 19000 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 201

toxicité bactérielle, NOEC, Pseudomonas putida: > 20000 mg/l (18 h)

Le dioxyde de titane

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 100 mg/l (96 h)

Toxicité pour la daphnia, LC50, Daphnia magna: > 100 mg/l (48 h)

Toxicité pour les algues, EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 16 mg/l (72 h)

2-Butoxyéthanol

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 1474 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 203

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: 1550 mg/l (48 h)

Méthode: OCDE 202

N° de l'article: In35-1-703 Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'édition: 05.12.2019 Date d'exécution: 05.12.2019
Version: 1.0 Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 9 / 12

- Toxicité pour les algues, ErC50, *Pseudokirchneriella subcapitata*: > 1000 mg/l (72 h)
Méthode: OCDE 201
toxicité bactérielle, *Pseudomonas putida*: 700 mg/l (16 h)
- bis(orthophosphate) de trizinc
Toxicité pour la daphnia, EC50: 2,44 mg/l (48 h)
Toxicité pour les algues, ErC50, *Selenastrum capricornutum*: 0,8 mg/l (72 h)
- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Toxicité pour le poisson, LC50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 1,6 mg/l (96 h)
Méthode: OCDE 203
Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna*: 3,27 mg/l (48 h)
Méthode: OCDE 202
Toxicité pour les algues, EC50, *Selenastrum capricornutum*: 0,11 mg/l (72 h)
Méthode: OCDE 201
toxicité bactérielle, EC20, Boue activée: 3,3 mg/l (3 h)
Méthode: OCDE 209
- Dioxyde de titane
Toxicité pour le poisson, LC50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): > 100 mg/l (96 h)
Toxicité pour la daphnia, LC50, *Daphnia magna*: > 100 mg/l (48 h)
Toxicité pour les algues, EC50, *Pseudokirchneriella subcapitata*: 16 mg/l (72 h)
- 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one
Toxicité pour le poisson, LC50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 6 mg/l (96 h)
Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia pulex* (puce d'eau): 1,6 mg/l (48 h)
Toxicité pour les algues, ErC50, *Pseudokirchneriella subcapitata*: 0,157 mg/l (72 h)
toxicité bactérielle, EC50, Boue activée: 34,6 mg/l (3 h)

Long terme Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 1,2-Propanediol
Toxicité pour la daphnia, NOEC, *Ceriodaphnia spec*: 13020 mg/l (7 d)
- 2-Butoxyéthanol
Toxicité pour le poisson, LC50, *Brachydanio rerio*: > 100 mg/l (96 h)
Méthode: OCDE 204
Toxicité pour la daphnia, NOEC, *Daphnia magna*: 100 mg/l (21 d)
Méthode: OCDE 211
Toxicité pour les algues, NOEC, *Pseudokirchneriella subcapitata*: 62,5 mg/l (72 h)
Méthode: OCDE 201
Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna*: 297 mg/l (21 d)
Méthode: OCDE 211
- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Toxicité pour le poisson, NOEC, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 0,21 mg/l (28 d)
Méthode: OCDE 215
Toxicité pour la daphnia, NOEC, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 1,2 mg/l (21 d)
Méthode: OCDE 211
Toxicité pour les algues, NOEC, *Selenastrum capricornutum*: 0,04 mg/l (72 h)
Méthode: OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

- 1,2-Propanediol
Biodégradation: 81 % (28 d); évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode: OECD 301F
- 2-Butoxyéthanol
Biodégradation: 90,4 % (28 d); évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode: OECD 301B
- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Biodégradation:
Méthode: OECD 301C
Relativement/partiellement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- 1,2-Propanediol

N° de l'article: In35-1-703 Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'édition: 05.12.2019 Date d'exécution: 05.12.2019
Version: 1.0 Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 10 / 12

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W):: -0,92

2-Butoxyéthanol

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W):: 0,81

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W):: 0,7

Méthode: OCDE 117

Facteur de bioconcentration (FBC)

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Élimination appropriée / Emballage

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID):

UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G.
(Trizinkbis(orthophosphat))

Transport maritime (IMDG):

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Trizinkbis(orthophosphat))

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Trizinkbis(orthophosphat))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

UMWELTGEFÄHRDEND

Polluant marin

p / Zinkoxid

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

N° de l'article: In35-1-703
 Date d'édition: 05.12.2019
 Version: 1.0

Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
 Date d'exécution: 05.12.2019
 Date d'émission: 05.12.2019

FR
 Page 11 / 12

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

dans les unités <= 5 litres

Kein Gut der Klasse 9 Sondervorschr. 375

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS

F-A, S-F

dans les unités <= 5 litres

not restricted 2.10.7

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

dans les unités <= 5 litres

Not restricted

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégorie: E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Quantité 1: 200 t / Quantité 2: 500 t

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

catégorie de produits COV: (Cat. A/i) ; valeur limite de COV: 140 g/l

Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (g/L): 140

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
231-944-3 7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc	01-2119485044-40
203-905-0 111-76-2	2-Butoxyéthanol	01-2119475108-36
236-715-1 13466-20-1	Baryum bis (dihydrogénéorthophosphate)	01-2120762057-54
220-120-9 2634-33-5	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	01-2120761540-60
220-239-6 2682-20-4	2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	01-2120764690-50

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Aquatic Acute 1 / H400
 Aquatic Chronic 1 / H410

Danger pour l'environnement aquatique
 Danger pour l'environnement aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 4 / H332
 Acute Tox. 4 / H312
 Acute Tox. 4 / H302
 Eye Irrit. 2 / H319

Toxicité aiguë (par inhalation)
 Toxicité aiguë (dermique)
 Toxicité aiguë (par voie orale)
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Nocif par inhalation.
 Nocif par contact cutané.
 Nocif en cas d'ingestion.
 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: In35-1-703
Date d'édition: 05.12.2019
Version: 1.0

Aqua Metallschutz 3 in 1 DB703
Date d'exécution: 05.12.2019
Date d'émission: 05.12.2019

FR
Page 12 / 12

Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318	Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
Acute Tox. 2 / H330 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 2 / H411	Toxicité aiguë (par inhalation) Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour l'environnement aquatique	Mortel par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Acute Tox. 3 / H301 Skin Corr. 1B / H314	Toxicité aiguë (par voie orale) Corrosion cutanée/irritation cutanée	Toxique en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1A / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul.
Skin Sens. 1	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique	Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Valeurs limites au poste de travail
DASS	Valeur limite biologique
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	European Waste Catalogue
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international
IBC Code	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

Sources de données:

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.